

ANNEXE IX
(*article 35*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

SERVICES DE PROXIMITÉ

1. Ce projet inclut l'acquisition et l'installation de matériel, de fibre optique, de logiciel, les services professionnels et techniques, les frais de déplacement, la location de matériel, d'immeubles ainsi que l'ameublement de bureaux afin d'effectuer les mises à jour, les études, les acquisitions, les mises en service de solutions d'affaires s'appuyant sur les technologies de l'information et des télécommunications pourvu que toutes ces dépenses soient spécifiques au projet.

TOTAL : 823 298,87 \$